



## Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

---

# AVIS PUBLIC

### Aux citoyens de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 239-2019 (RMH 110-2019) modifiant le règlement numéro 169 sur les systèmes d'alarme a été adopté par le conseil municipal dans sa séance ordinaire du 11 juin 2019.

Ce règlement entre en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2019.

Ce règlement est consultable au bureau municipal pendant les heures d'ouverture.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 17<sup>ème</sup> jour du mois de juin 2019.

Fanny Grosz

*Directrice générale  
et secrétaire-trésorière*